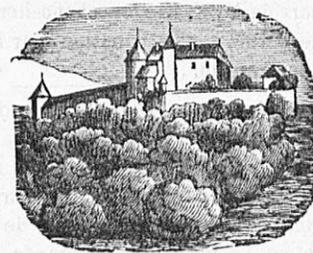




# LA GRUYÈRE



**ABONNEMENTS**  
 Suisse... 1 an, Fr. 4 50  
 »... 6 mois, » 2 50  
 Étranger... 1 an, » 9 —  
 »... 6 mois, » 5 —  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

**HORAIRE D'ÉTÉ** : Bulle, dép. 5<sup>55</sup> 10<sup>50</sup> 2<sup>28</sup> 5<sup>15</sup> 8<sup>50</sup> — Bulle, arr. 8<sup>58</sup> 1<sup>05</sup> 4<sup>50</sup> 7<sup>50</sup> 10<sup>00</sup>

**ANNONCES**

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 80 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonales, s'adr. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

BULLE, le 31 juillet 1903.

Le 1<sup>er</sup> Août.

612 ans ont passé depuis la nuit mémorable du 1<sup>er</sup> août 1291 où trente pères des vallées d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald se réunirent aux environs de Brannen, sur le rivage escarpé du lac des Waldstetten, pour conclure le pacte solennel, la première alliance, pour dresser l'acte de naissance de la Confédération suisse.

Dans le silence de cette nuit, que seul entrecoupaient le bruit des vagues ou le cri de ralliement des conjurés, ces paysans jurèrent de se prêter réciproquement secours de conseil et d'action, de bras et de biens, au dedans et au dehors de leurs vallées, contre tous ceux qui feraient peine, injure ou violence à eux tous ou à l'un d'entre eux. Ils déclarèrent que chacun d'eux était tenu, selon sa condition, de rendre à son seigneur, l'empereur, l'obéissance et les services qui lui étaient dûs. Mais en même temps qu'ils adoptaient ces obligations envers leur souverain, les conjurés affirmèrent qu'ils n'accepteraient aucun juge ou landammann qui aurait acheté sa charge ou qui serait étranger à leurs vallées. En cas de dissensions intestines, ils décidaient de s'en remettre à des arbitres. Enfin, affirmant ainsi l'indépendance qu'ils venaient de proclamer, ils faisaient acte de législateurs en édictant des peines contre les meurtriers, les incendiaires et les spoliateurs.

Tous ces engagements, dit l'acte, sont pris dans l'intérêt commun pour durer, si le Seigneur le permet, à perpétuité.

Et ces engagements ont duré. L'histoire en nombreuses pages raconte les luttes héroïques des Waldstetten pour la conquête de leur indépen-

dance, pour leur affranchissement de l'empire. Les dévouements sublimes, les sacrifices se renouvelèrent fréquemment pour assurer à la jeune Suisse l'existence parfois troublée et compromise. A travers les âges, en effet, la Confédération fut souvent bien près de sa perte. Les guerres intestines, religieuses ou politiques armèrent plus d'une fois des cantons contre leurs alliés, et au XIX<sup>me</sup> siècle encore, le Sonderbund promena le triste fléau de la guerre dans le pays.

Mais quel pays n'a pas eu ses tourmentes révolutionnaires ?

La Suisse est sortie de ces temps troublés plus forte, plus unie que jamais. Elle a conservé les principes fondamentaux du pacte de 1291 et sa devise est demeurée la même.

Et nous, Suisses du XX<sup>me</sup> siècle, qui avons reçu comme patrimoine une si belle patrie, nous ne pouvons oublier ceux de qui nous la tenons. C'est pourquoi chaque année, le soir du 1<sup>er</sup> août, à l'heure où la nuit tombe, des milliers de voix d'airain s'élèvent.

Ces voix nous parlent du passé. Jadis déjà, elles ont retenti dans la joie et dans la tristesse de nos aïeux; elles disaient leur état d'âme.

Aujourd'hui encore nous les associons à nos plaisirs et à nos deuils. Et demain et toujours elles feront partie de notre vie, s'alliant à tous les actes de notre existence comme individu ou comme nation.

Cloches du premier août, sonnez ! Si l'an dernier, en pays de Fribourg, vous avez retenti lugubres, cloches d'agonie, qui nous remplirent de tristesse à la pensée que la Justice inexorable suivait son cours, qu'il n'en soit pas de même en ce jour.

Chantez joyeuses ! Célébrez aussi le centenaire de l'arrivée définitive de nouveaux enfants dans

la grande famille helvétique. Retentissez, dispersez au loin, jusqu'aux plus hauts sommets de nos montagnes vos accents de bonheur afin que là-haut nos frères, des pères aussi, à cette heure précise où le soleil baise encore les cimes argentées, tandis que la terre enveloppée déjà de l'ombre crépusculaire où s'allument des étoiles, entendent votre voix; ils comprendront ce salut de la plaine qui leur rappellera le passé et leur donnera la douce émotion du présent.

Partout en Suisse retentiront ces chants d'allégresse; la pensée sublime de la Patrie fera oublier toutes les divergences du moment; une pensée unanime d'amour et de reconnaissance planera sur tout le pays.

Et ce sera émouvant cette communion immense si pure; la grande voix des cloches atteignant tous les cœurs, toutes les volontés à la fois, dira à tous « Souvenir ! Espoir ! »

## CONFÉDÉRATION SUISSE

*Contre les fêtes.* — Le comité central de la Société suisse d'utilité publique adresse aux gouvernements cantonaux et par leur intermédiaire aux municipalités une circulaire priant les autorités de ne plus accorder leur appui moral et financier aux petites fêtes des sociétés de tout genre, afin d'obtenir une diminution du nombre de ces festivités et de réserver tous les efforts pour les grandes réjouissances nationales.

*Chanceliers d'Etat.* — La réunion annuelle des chanceliers d'Etat suisse aura lieu dimanche et lundi 2 et 3 août, à Neuchâtel. Les deux principaux objets à l'ordre du jour sont : une étude de M. G. Addor, chancelier d'Etat du canton de Vaud, sur la législation des signatures, et un rap-

aussi pour chasser de leurs places tous « ces infortunés descendants de vieilles familles » ?

— Non, mademoiselle. Vous vous trompez : je ne vais pas à Berne pour cela. Pourquoi, alors ? me direz-vous. Parce que tout citoyen, s'il comprend le rôle qu'il joue dans une République, ne doit jamais rester à la maison le jour d'une votation. Il faut qu'il remplisse son devoir, loyalement, ainsi que le doit un homme libre. Toute autre considération disparaît devant ce fait.

Supposons, par exemple, que deux amis, qui ne partagent pas les mêmes idées politiques, soient d'accord pour courir la montagne, le jour où le peuple est appelé à se prononcer sur une question importante; admettons, de plus, que non pas seulement une, mais plusieurs, un grand nombre, une centaine de couples d'électeurs se désintéressent complètement de la chose publique, qu'arrivera-t-il ? Car enfin le cas pourrait se produire, on l'a déjà vu et il se renouvellera encore.

Ce qu'il arriverait, mademoiselle ? Mais l'Etat ou la commune tomberaient bientôt sous la domination, la direction exclusive de quelques ambitieux, de quelques agitateurs, dont les professions de foi ne sont pour eux que l'échelle à l'aide de laquelle ils parviennent aux honneurs et à la fortune.

(A suivre.)

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 63

## LA PATRICIENNE

par J.-V. WIDMANN

Traduit de l'allemand par P. CÉBAR.

— Ah ça ! monsieur le docteur, reprit-elle, en essayant de sourire, mais avec une pâleur mortelle aux joues, vous ne prétendez pas me faire croire que vous allez voter pour le régime des nobles et des patriciens. C'est ainsi, n'est-ce pas ? que vous et vos amis, dans vos réunions et vos journaux, appelez le parti auquel notre famille appartient. Tenez, c'est écrit en toutes lettres dans cette feuille.

Et, en prononçant ces derniers mots, elle reponssa avec un geste de mépris le journal qui était devant elle, sur la table.

Mlle Marthe écoutait, silencieuse, les paroles qui s'échangeaient autour d'elle. Elle avait, la bonne femme, une vraie nature de sensitive et détestait par dessus tout la politique qui, à son avis, semait la division et gâtait les meilleures relations. Aussi, craignant que la discussion ne s'aigrît trop, en tout cas, présentant de nouveau une de ces luttes sourdes, dont elle ne voulait pas qu'Amédée fût témoin, elle se leva et, prenant son neveu par la main, elle dit simplement :

— Viens, mon chéri, nous allons jusque chez le fermier pour demander à son garçon aîné, Frédéric, qu'il t'accompagne demain au sommet du Niesen, puisque le docteur part pour Berne.

Et ils s'éloignèrent, laissant les deux jeunes gens seuls. Le précepteur répondit :

— Je vois avec regret, mademoiselle, que vous me considérez toujours comme un adversaire irréconciliable. Et pourtant, tout à l'heure, je vous ai approuvé lorsque vous avez rejeté cette feuille loin de vous avec un mouvement de colère. Les articles qu'elle a publiés, je les déplore, car ils ne réussissent qu'à exciter les passions, déjà violentes sans cela. Toutefois, il ne faudrait pas blâmer seulement ce qui se passe dans notre parti. Si, demain, les patriciens sont battus, c'est qu'eux-mêmes se sont attirés cette défaite. Ils n'ont pas agi ainsi qu'ils auraient dû. D'ailleurs, on lit entre les lignes de leurs proclamations désespérées qu'ils conservent un bien faible espoir. Un journal de ce matin, entre autres, semble implorer la pitié du corps électoral et demande, en termes d'une humilité rare, qu'on ne fasse pas au moins un crime aux nobles de porter la particule. Ils n'en sont pas responsables, ces infortunés descendants de vieilles familles.

Mais Dongaldine l'arrêta, même assez vivement : — Ainsi, monsieur le docteur, selon vous, notre défaite est certaine, demain ? Et vous courez à Berne, sans doute pour nous rendre encore cette défaite plus sensible et

de machines perfectionnées  
 Crins divers. Ressorts. Literie.  
 us de menuiserie. [219]

A  
 RD

LAIT

ns géants, plus lourde race.  
 Animaux de 8 mois. 10 fr. la  
 es portant-s. 7 fr. 50. J. Sch.  
 Frauenfeld.

d'immeubles.

août prochain, à l'Église  
 (chambre particulière), à  
 u jour, le Conseil communal  
 ont fera vendre en mises pu-  
 être transporté, le bâtiment  
 des garçons, sis au vil-

alement exposé en vente les  
 es de terrain suivantes : Art.  
 22. N° 8 Au Marais, pâturage  
 cinquante mètres (161 perches).  
 Art. 13 aab 12 fol. N° 1. Au  
 ohamp de 17 ares 65 mètres

enseignements ultérieurs, s'ad-  
 le syndicat audit lieu.  
 Pont, le 22 juillet 1903.  
 Le Secrétaire communal :  
 F. BIRBAUM.

NES FILLES

ge continuellement des  
 nes filles  
 rique de chocolats  
 e.  
 re dès le commencement.

ive Schuler  
 a base  
 ammoniacale et  
 térébenthine  
 e vraiment excellente

PRIMERIE

DE  
 GRUYÈRE

aux d'impression  
 n tous genres

RICOTAGE

née informe l'honorable public  
 rge de travaux de triage  
 accine en tous genres. Travail

A PITTET-GLASSON  
 rue de Vevey,  
 M. Eug. Demierre, charbon.

vendre :

lignes, au Café Gruyérien, à  
 3 août 1903, dès 2 heures  
 ons de favorables conditions de  
 rt. 938c du cadastre de Gruyère  
 ant habitation, scierie, atelier  
 e, place.  
 à Michel ou à Cécile GACHET,  
 au soussigné, à Bulle.  
 L. MORARD, not.

- GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

port de M. K. Kistler, chancelier d'Etat du canton de Berne, sur l'attribution par l'Etat des travaux d'impression.

**Grisons.** — Dimanche, un ouvrier électricien, nommé Schwippert, âgé de 21 ans, faisait une excursion dans les parages du col de Julier. En voulant cueillir des edelweiss, Schwippert glissa et tomba du haut d'une paroi de rochers dans un abîme. La mort fut instantanée.

**Neuchâtel.** — Un écolier de Chaux-de-Fonds, âgé de 14 ans, venu en vacances à Concise, a bu de l'eau après avoir mangé des cerises. Il en est mort.

**Valais.** — *Fièvre aphteuse.* — La fièvre aphteuse ayant éclaté parmi le bétail qui se trouve sur les pâturages du val d'Iliez, toute importation de bétail à pieds fourchus par les bureaux de douane de Champéry et de Morgins est interdite jusqu'à nouvel ordre.

**Vaud.** — Les ouvriers terrassiers, maçons et manœuvres de Clarens, Montreux et Territet font grève depuis lundi matin. Ils réclament une augmentation de salaire. Les autorités ont informé le Conseil d'Etat de cette manifestation, afin qu'il leur prête son aide pour protéger ceux des ouvriers qui continueraient à travailler.

**Accident.** — Jeudi matin, à la fabrique de pâtes de Sandoz Gallet, à Nyon, un ouvrier nommé Nicollier a été pris par une courroie de transmission et a eu la tête littéralement broyée contre une meule. La mort a été instantanée.

**Lucerne.** — Dimanche a eu lieu à Escholzmatt, en présence d'un très nombreux public venu du canton de Lucerne et de l'Emmenthal, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Schybi, un des chefs de la guerre des paysans au XVII<sup>e</sup> siècle, qui fut exécuté sur la place publique d'Escholzmatt.

ÉTRANGER

Autour du conclave.

L'Osservatore Romano dit que l'assemblée des cardinaux, mardi, ne s'est pas occupée de sujets importants.

— On mande de Rome à l'Eclair que, malgré toutes les recherches, l'anneau du pêcheur n'a pu être retrouvé jusqu'ici. Il a disparu du doigt du pape peu après la mort de Léon XIII. Ce n'est pas surtout sa valeur matérielle qui est considérable, mais sa valeur morale, car cet anneau sert à sceller toutes les bulles papales et est le symbole de l'autorité pontificale.

Lorsque le camerlingue procède à la constatation du décès, il reçoit des mains du maître de chambre l'anneau du pêcheur, qui est détruit au début de la première assemblée des cardinaux. Cette fois, on n'a pas pu remplir cette formalité.

Les cardinaux seront au nombre de 62; la majorité nécessaire pour l'élection du nouveau pape devra monter à 42 voix.

Le Giornale d'Italia publie une interview avec un cardinal. Celui-ci a déclaré que le pape devra surtout s'occuper de religion. Les cardinaux papables seraient, selon lui, Oreglia, Rampolla, Serafino Vanutelli, Svampa et Agliardi. Peut-être le cardinal Oreglia sera-t-il le préféré.

L'Osservatore Romano publie l'intéressante statistique que nous reproduisons ci-dessous, concernant la durée exacte des principaux conclaves :

	Jours
1447 — Nicolas X	14
1455 — Calixte III	12
1458 — Pie II	14
1464 — Paul II	14
1492 — Alexandre VI	3
1501 — Pie III	33
1503 — Jules II	18
1513 — X	47

1523 — Adrien XI	12
1590 — Urbain VII	17
1623 — Grégoire XV	1
1769 — Clément XIV	106
1775 — Pie VI	104
1813 — Léon XII	35
1829 — Pie VIII	36
1831 — Grégoire XVI	62
1846 — Pie IX	3
1878 — Léon XIII	2

**France.** — *La récolte des vins.* — Le *Moniteur vinicole* conclut à une récolte probable, en 1903, de 41,290,000 hectolitres contre 39,883,000 hectolitres en 1902.

Parmi les départements grands producteurs, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, le Rhône seraient en gain; la Charente Inférieure, la Gironde, l'Hérault, la Saône-et-Loire et le Var seraient en perte.

**Italie.** — La *Patria* dit que le tsar et la tsarine viendront à Rome en octobre. Ils seront les hôtes du roi. Ils rendront cependant visite au nouveau pape, en partant de la légation russe près le Vatican.

**Etats-Unis.** — Il est faux qu'une révolution ait éclaté à Panama. Voici ce qui a pu le faire croire: Le général Gobos (un nom prédestiné!) après un dîner trop copieux, donna l'ordre d'arrêter tous les fonctionnaires par les troupes. Tout le monde prit aussitôt la fuite. Lorsque Gobos fut dégrisé, tout le monde revint. On s'empara alors du général, on le ligotta, on le bâillonna et on va le traduire en jugement.

**Russie.** — *L'enjeu.* — On mande de Moscou au *Petit Journal*:

M. Ivanoff, riche propriétaire, jouant au cercle une partie avec M. Maximoff, riche commerçant, perdit peu à peu tout son argent.

N'ayant plus rien sur lui, il proposa comme enjeu... sa femme.

M. Maximoff, qui depuis longtemps faisait la cour à Mme Ivanoff, accepta et répondit au pari en alignant 200,000 roubles.

La partie fut gagnée par M. Maximoff et M. Ivanoff, désespéré d'avoir perdu femme et argent, alla dans un salon voisin et se brûla la cervelle.

CANTON DE FRIBOURG

**Collège Saint-Michel.** — Cet établissement cantonal d'instruction secondaire a été fréquenté pendant l'année scolaire 1902-1903 par 461 élèves, dont 31 bénévoles. C'est le plus fort chiffre atteint jusqu'à ce jour.

L'ouverture des nouveaux cours a été fixée au 7 octobre.

Dès l'automne prochain, une section française intitulée: *Maison de famille de la Villa St-Jean*, sera annexée au Collège. Provisoirement elle s'ouvrira à la rue de Morat, puis ensuite définitivement sur le plateau de Pérolles, où va s'élever un grand bâtiment.

**Le collège bâlois à Fribourg.** — L'excursion de la caravane scolaire bâloise en pays de Fribourg n'est malheureusement pas favorisée par le temps. La caravane (133 élèves), venant de Morat, devait faire halte jeudi à la Sonnaz, pour le dîner, et faire son entrée à Fribourg vers 3 h. La Direction militaire a mis à sa disposition, pour le logement, la Caserne de la Planche.

**Le vignoble fribourgeois.** — D'après un tableau que publie la *Chronique agricole*, le vignoble fribourgeois a produit en 1902 10,710 hectolitres de vin blanc et 755 de vin rouge. Le tiers environ du total a été fourni par la Broye; les deux autres tiers par le Vully.

**Démission.** — Dans sa séance du 24 juillet courant, le Conseil d'Etat a décidé d'accepter, avec

remerciements pour les longs et excellents services rendus, la démission, à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, de M. Martin Strebel, vétérinaire, à Fribourg, comme vétérinaire de cantonnement du 2<sup>m</sup> arrondissement de la Singine.

Bulletin sanitaire du bétail du 20 au 26 juillet 1903.

*Charbon symptomatique*: La Roche, 1 b; Planfayon, 4 b; Châtel-St-Denis, 1 b. — Total 6 b. périés.

*Rouget et pneumo-entérite du porc*: Châbles 1 ét., 1 périé, 1 s; St Ursanne, 2 ét., 3 périés 5 s; Attalens, 1 ét., 1 s; Châtel-St-Denis, 1 ét., 2 s. — Total 5 ét., 4 p périés, 9 p s.

GRUYÈRE

**Le 1<sup>er</sup> août à Bulle.** — A l'instar de l'année dernière, nous apprenons avec plaisir qu'il y aura, grâce à l'initiative du Cercle des Arts et Métiers, des productions de nos sociétés philharmoniques, Fanfare, Chorale, ainsi que nombreux feux d'artifices, accompagnés des détonations de la *jaune*.

C'est une charmante soirée en perspective.

**Anniversaire.** — Il est rappelé aux Conseils paroissiaux que, en suite de décision prise dans sa séance du 29 juillet 1899, le Conseil d'Etat, d'entente avec l'autorité ecclésiastique, invite les Conseils de paroisse à faire sonner les cloches dans leurs paroisses respectives le 1<sup>er</sup> août de chaque année, de 8 h. 1/2 à 8 h. 3/4 du soir, pour fêter le jour anniversaire de la fondation de la Confédération helvétique.

Cette manifestation aura lieu dans toute l'étendue de la Confédération, ensuite de l'accord intervenu entre les cantons, sous les auspices du Conseil fédéral.

**Les Bullois et les C. E. G.** — Le *Messenger*, organe officieux du C.-B.-M., nous apprend toujours des choses très intéressantes. Il nous dit entr'autres que dimanche dernier tout Bulle avait déserté ses quartiers pour la campagne; les voitures du C.-B.-M. ont été prises d'assaut et par là fait les recettes excellentes, grâce surtout à la forte participation de nos citadins.

Ces derniers ont en outre fait de nombreuses dépenses dans les divers magasins, confiseries et hôtels des villages que traverse le nouveau réseau.

Tout marche donc à merveille puisque chacun y trouve son compte: la C<sup>e</sup> des C. E. G. d'abord, qui va remplir ses coffres; les négociants de la contrée encaissent également; les actionnaires, eux, se plaisent à espérer un dividende; et, enfin de compte, les Bullois, qui trouvent plaisir à voyager et s'amuser un brin. Mais que vont penser les feuilles gouvernementales de ces affreux Bullois, ces *rétrogrades*, ces *sabots du progrès* qui, par la voie de *mauvais conseillers*, réélus ce printemps pourtant, font de l'obstruction systématique en versant 200,000 fr. pour le C.-B.-M. et sont ensuite les premiers à remplir l'escarcelle de dite Compagnie? Maudissez les donc, supershommes de la « bonne presse ». *Et la ville de Bulle fut traversée à ses confins les plus extrêmes par le cortège des inaugurateurs du 23 juillet, pour punir sa population de son attitude inqualifiable envers les projets de la compagnie! On ne pouvait être plus grotesque.*

Mais il paraît que lorsque tous les Bullois se trouvaient, dimanche, à la campagne, la ville de Bulle, ses confiseries, restaurants se trouvaient déserts!! C'est encore l'ineffable *Messenger* qui l'écrit. Enfoncé, La Palice!

Ce qui est plus intéressant dans cette histoire, c'est que ce même journal espère que la situation actuelle durera bien quelques années encore. Mais alors, ce ne sont plus les Bullois qui ont voulu et désirent encore des retards?

**Issue fatale**  
bagarre qui a eu lieu de la Tzintre, est de sa blessure.

**Le temps qu'il**  
rale; le baromètre jeudi, journées plus Cette température a été à l'industrie travaux de la car souffrent de ces i mois d'août viennent

**Amélioration**  
Une demande puyée par une pégnatures de commerce en considération chemins de fer. gorge dans les v Montbovon, où les trop fréquemment d'une station à la station était prévue tion de la concession

**Société de**  
Bulle s'efforce, par à aller recueillir fédéral de Lugano et au canton de Vaud que les Romands leurs frères dans Pour suffire à la paration, du voy très éloignée, la du public et elle des amis de la Société recevront avec Qu'on voudra bien

CHRONIQUE

Le Tribunal f... dont les considé... les propriétaires... Un boucher e... avait dissimulé... le district de G... enquête qui eut... prévenu devant... Un marchand... pertes important... en dommages-i... zind.

Le coupable... indemnité, préte... de la maladie.

Le tribunal... renvoya le défen...

Mais le tribu... dama Camenzin... de fr. 2500, à ti...

L'affaire aya... nal fédéral a con... pel, soit la con...

Voici l'expos... « Le tribuna...

ment constaté d... été propagée... Schwytz et qu'i... mandeur (plaig... fait qui lie le T... opposition ave...

**Issue fatale.** — M. Mossu, victime de la bagarre qui a eu lieu dimanche soir, à l'auberge de la Tzintre, est mort hier soir, jeudi, des suites de sa blessure.

**Le temps qu'il fait.** — Dépression générale; le baromètre est en baisse. Mercredi et jeudi, journées pluvieuses avec grêle jeudi matin. Cette température anormale porte grand préjudice à l'industrie hôtelière tout spécialement. Les travaux de la campagne et le bétail à l'alpage souffrent de ces intempéries. Souhaitons que le mois d'août vienne réparer tout cela.

**Amélioration.** — Du *Fribourgeois* :

Une demande de la commune de Neirivue, appuyée par une pétition du 11 juillet portant 62 signatures de communes et d'intéressés, a été prise en considération par le Département fédéral des chemins de fer. On devra donc poser *des rails à gorge* dans les villages de Neirivue, Albeuve et Montbovon, où les gros chars cassaient leurs roues trop fréquemment. La question de l'établissement d'une station à Neirivue demeure réservée. Cette station était prévue au plan déposé pour l'obtention de la concession.

**Société de musique.** — La musique de Bulle s'efforce, par une préparation consciencieuse, à aller recueillir une couronne dans le concours fédéral de Lugano. Ce sera faire honneur à Bulle et au canton devant la Suisse entière et montrer que les Romands ne restent pas en arrière de leurs frères dans la culture du bel art.

Pour suffire aux frais considérables de la préparation, du voyage et du séjour dans une ville très éloignée, la musique ose compter sur l'appui du public et elle sollicite les dons petits et grands des amis de la Société. Les membres du Comité recevront avec reconnaissance les contributions qu'on voudra bien leur apporter.

*Le Comité :*

W. Waser, président.  
E. Feigel, vice-président.  
L. Pasquier, caissier.  
V. Rolle, secrétaire.  
F. Decroux, chef du matériel.

## CHRONIQUE AGRICOLE

**Responsabilité**  
*en cas de fièvre aphteuse*

Le Tribunal fédéral a prononcé un jugement dont les considérants doivent être connus de tous les propriétaires de bétail.

Un boucher et marchand de bétail de Schwytz avait dissimulé et colporté la fièvre aphteuse dans le district de Gersau. L'autorité cantonale fit une enquête qui eut pour conséquence le renvoi du prévenu devant le tribunal.

Un marchand de Schwytz, qui avait subi des pertes importantes, ouvrit de son côté une action en dommages-intérêts contre le boucher Camenzind.

Le coupable, naturellement, s'opposait à toute indemnité, prétextant son ignorance de l'existence de la maladie.

Le tribunal de district n'admit pas l'action et renvoya le défendeur absous.

Mais le tribunal cantonal, mieux éclairé, condamna Camenzind à payer au demandeur la somme de fr. 2500, à titre de dommages-intérêts.

L'affaire ayant été portée à Lausanne, le Tribunal fédéral a confirmé le jugement de la cour d'appel, soit la condamnation du boucher-marchand.

Voici l'exposé justificatif du Tribunal fédéral :

« Le tribunal cantonal schwytois a expressément constaté dans son jugement que l'épidémie a été propagée par Camenzind à l'exposition de Schwytz et qu'il a ainsi contaminé le bétail du demandeur (plaignant). C'est là une constatation de fait qui lie le Tribunal fédéral; elle n'est pas en opposition avec les pièces du dossier et au droit

fédéral. Une autre origine de l'épidémie n'a pas même été démontrée ou prétendue. Il n'a également pas été démontré que le domestique du défendeur ait été en contact avec d'autres animaux. Le demandeur déduit la responsabilité qu'il veut faire peser sur le défendeur (prévenu) du fait qu'il se serait rendu coupable d'un acte dolosif, ou tout au moins son domestique, des agissements duquel il doit répondre aux termes de l'article 62 du code fédéral des obligations. Il n'est, en effet, pas nécessaire de prouver que le défendeur, en envoyant son taureau à Schwytz dans la matinée du 23 septembre, savait pertinemment qu'il était atteint de fièvre aphteuse, pour en faire découler sa responsabilité; elle doit plutôt être déduite de la circonstance qu'il a négligé de s'assurer si son animal était indemne de toute maladie, d'autant plus qu'il voulait l'exposer. En voyant l'animal marcher péniblement, il pouvait concevoir quelques soupçons à cet égard. Il y a là un défaut de diligence, une faute légère dont il doit répondre.

Enfin le maître a été mal servi en cette circonstance par son domestique. Celui-ci a poussé la négligence jusqu'à ne pas mettre son patron au courant de ses constatations sur l'état sanitaire du taureau pendant sa course à Schwytz. Il lui a été permis — sur un parcours de plus de trois heures — de se convaincre que l'animal était malade. Il devait tout au moins en avoir le pressentiment. Aussi avait-il l'obligation d'en informer immédiatement son patron à son retour à Gersau. La plus élémentaire prudence lui conseillait aussi de ne pas pénétrer à l'exposition sans avoir fait visiter le taureau par un vétérinaire. En agissant aussi inintelligemment et au mépris de ses devoirs, ce domestique a engagé la responsabilité du défendeur, lequel ne peut prétendre avoir pris toutes les mesures indiquées par l'art. 65 C. O.

La faute légère personnelle au défendeur résulte aussi de ce qu'il a négligé de faire visiter l'animal à son retour de Schwytz, alors qu'il ordonnait qu'il fût abattu le surlendemain matin. Cette décision avait été prise précisément parce que l'animal manifestait des symptômes de maladie. La hâte qu'il a mise à faire disparaître celui-ci témoigne incontestablement tout au moins du pressentiment qu'il avait d'une épidémie. En sa qualité de marchand de bétail et de boucher, le défendeur était qualifié pour reconnaître les premiers symptômes de la fièvre aphteuse. S'il convient d'admettre qu'il n'avait pas la certitude de l'apparition de la maladie, on ne peut nier qu'il était en mesure d'éclairer sa conviction à ce sujet. De par sa profession, il connaissait les dispositions sévères des lois et règlements sur les épizooties. Il n'a pris aucune des mesures préventives prescrites en la matière. Dès lors sa condamnation, dans la mesure fixée par l'arrêt cantonal, se justifie, car il s'est soustrait sans droit à l'accomplissement d'une obligation que lui imposait la loi. »

## VARIETES

*Ce que gagnent les mendiants.* — S'il est une ligue nécessaire en France, c'est celle qui réunirait tous les hommes désireux de combattre l'audace des faux ou des véritables mendiants.

Le citoyen momentanément rédoit pour vivre à tendre la main, fait une injure publique et méritée à la société dans tous les pays qui se piquent de civilisation. Mais quand un individu sans scrupule bat monnaie en exploitant la sensibilité des braves gens au détriment des miséreux qui cachent leur détresse, il commet un véritable crime. Plus de cent personnes se suicident à Paris dans une seule année, faute de pain, pendant que vingt ou trente mille mendigots professionnels ripaillent ou thésaurisent.

On a rarement enquêté sur le gain quotidien des mendiants professionnels. La tâche est diffi-

cile. Mais toujours ceux qui voulurent se métamorphoser en besogneux récoltèrent dans leur journée une somme bien supérieure à ce que gagne un ouvrier d'usines.

Il y a cinq ou six ans, un élève du Conservatoire, classe des clarinettes, eut la fantaisie de jouer dans les cours du quartier de Passy. De onze heures du matin à quatre heures de l'après-midi, il reçut d'en haut vingt-quatre francs et quelques centimes. Il gagne beaucoup moins, aujourd'hui, à l'orchestre d'un grand théâtre parisien.

D'ailleurs, les sommes laissées à leurs héritiers par certains quémanteurs de la rue nous renseignent exactement sur ce que vaut le métier.

En 1898, à Avignon, le mendiant Marcellin abandonnait par testament à la ville ainsi qu'au bureau de bienfaisance 500,000 francs, le produit de toute son existence de mendicité. Pendant qu'il thésaurisait, des enfants pauvres mouraient faute de soins.

A Paris, rue de Sèvres, une mendiante laissait, il y a peu, à ses héritiers, des actions de la Ville de Paris valant 100,000 francs.

A Auxerre encore, on découvrit dans le taudis d'un mendigot trépassé en 1898 une fortune d'un million déposée (en billets de banque et actions) dans un vase de nuit. Et le vieux drôle avait réuni dans sa cave, pour le seul plaisir de les posséder, « 400 bouteilles de la comète » (année 1811).

En Italie mourut l'an dernier un quémanteur de grande renommée, le signor Tori.

Tori passait pour riche, mais il s'en souciait peu. Devenu vieux, il n'avait qu'à faire travailler à la Bourse l'argent volé jadis aux bonnes âmes.

On trouva dans sa chambre — après son trépas — 2 500,000 francs qui échurent à deux neveux du vieil avare, pauvres diables qui avaient beaucoup jûné en attendant la fortune avunculaire.

Le plus riche des mendiants actuellement connus est un Autrichien, Simon Oppasich, qui eut la bonne fortune de venir au monde sans pieds ni mains. Sa disgrâce naturelle lui servit de « marchepied » pour mettre la main sur la grosse somme!

Habile à exploiter son infirmité, il possédait en 1888, à quarante-sept ans, plus de 300,000 francs. Il est riche aujourd'hui, à la suite de spéculations financières particulièrement heureuses, de plusieurs millions.

*Mon Dimanche.*

## BOUTADES, BONS MOTS, ETC.

*De plus en plus fort.*

Deux Marseillais, en exil à Paris, vantent les chevelures de leurs épouses respectives.

— Tu la connais, ma femme?... Quand elle dénoue ses cheveux, ils enveloppent ses bottines... La *Pouvre* ! Elle ne peut plus marcher.

— Et la mienne, donc ! Nous étions dimanche au Palais-Royal, et sa chevelure elle était encore au boulevard Montmartre !

*(Après un temps :)*

— Elle l'avait oubliée chez son coiffeur !

## Essayez l'emplâtre ROCCO

le plus efficace des emplâtres, composé de capsicum et doublé de flanelle. Il est recommandable dans les cas de rhumatismes, de douleurs du dos, de lumbago, etc. — Il se trouve dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 25.

## Pour les travaux de l'été

se recommande le *vin de raisins secs* de OSCAR ROGGEN, à MORAT comme boisson hygiénique et rafraîchissante. Expédier au prix modique de *Fr. 23.* — les 100 litres franco toute gare suisse. Echantillons gratuits et franco.

*Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.*

## DURANT LA SAISON CHAUDE

ce n'est pas volontiers que la ménagère, même la plus dévouée, s'astreint à rester longtemps devant ses fourneaux. Elle peut se soustraire à cette obligation en employant les Produits Maggi. — Les **Tables de Bouillon et de Consommé Maggi** donnent, par simple dissolution dans l'eau bouillante, un bouillon ou un consommé exquis, prêts à être servis. — Les **Potages à la minute Maggi** permettent de préparer en quelques minutes, avec de l'eau seulement, des soupes délicieuses et fortifiantes. Plus de 30 sortes. — Quelques gouttes d'**Arome Maggi** relèvent instantanément le goût des Potages, Sauces Légumes, etc. (H1F)[663]

### Société électrique de Bulle.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, sur le **dimanche 23 août 1903, à 10 heures du matin**, à l'**HOTEL DE VILLE DE BULLE**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Constatation que le capital de la nouvelle émission est entièrement versé;
2. Révision des statuts.

Les actions doivent être déposées au Bureau de la Société, d'ici au **20 août**.

Bulle, le 28 juillet 1903.

Le Directeur :  
A. HOSTACHE

Le Président :  
J. DUPRÉ

Dimanche 2, lundi 3 et mardi 4 août après midi

à l'auberge de **LA COURONNE**  
à **ENNEY**

## CONCERT

donné par une bonne musique.

Invitation cordiale.  
[658]

LE TENANCIER

## Banque Populaire de la Gruyère, BULLE

Nous recevons actuellement des dépôts d'argent à  
3 1/2 % en compte courant ;  
4 % en caisse d'épargne ;  
4 % contre certificats de dépôts à 3 ans fixe. [659]

### FÊTE AU TIRAGE

organisée par la Société de Musique de Bulle

Samedi 1<sup>er</sup> août 1903, dès 2 h. de l'après midi.

#### PROGRAMME

Concert et jeux divers : Jeu marin, Roue de fortune, Pêche miraculeuse et grand match aux quilles avec beaux prix en espèces.

Le match continuera le dimanche après midi.

En cas de mauvais temps la fête n'aura pas lieu.

[663]

LE COMITÉ

DEJEUNER FACILE A  
EXQUIS DIGERER

**CACAO**  
SOLUBLE  
PRÉPARATION INSTANTANÉE.

**SUCHARD**

**CHOCOLAT**  
TOUJOURS LE MEILLEUR

GARANTI POUR CUIRE  
PUR CACAO ET SUCRE. ET POUR CROQUER GRAND PRIX PARIS 1900

### Propriété à vendre.

Le soussigné met en vente sa propriété située à Riaz, comprenant maison d'habitation, avec grange et écurie, fontaine et 2 poses de bon terrain attenant. Conditions favorables.

Boniface Savary  
Riaz.

### Les mises d'immeubles

GACHET, annoncées sur le 3 août prochain, sont révoquées. [667]

### Bonne jument

à vendre, âgée de 12 ans. Prix modérés. S'adresser : Hôtel de Jaman, Montbovon. [402]

## Adjudication de bail.

Par suite de l'insuffisance des mises précédentes, la **Commune de Gessenay** fera procéder le **vendredi 14 août 1903, dès 1 heure de l'après-midi**, à l'hôtel **Zum grossen Landhaus** à une nouvelle adjudication de bail de :

1<sup>o</sup> L'**Hôtel Zum grossen Landhaus**, dans le village de Gessenay, contenant une grande salle d'arberge nouvellement établie, une salle de bal et autres vastes locaux, grange, remise, jardin et plus de 5 arpents de bons prés, etc.

2<sup>o</sup> Le **Kleine Landhaus**, également à Gessenay, avec grange et environ 1 arpent de terrain, etc.

Il est fait remarquer aux personnes qui ont l'intention de participer à cette adjudication que le rendement des hôtels précités sera certainement considérablement augmenté par suite de la construction du chemin de fer Montbovon Zweisimmen. Les conditions de l'adjudication peuvent être consultées chez l'administrateur **M. Friedrich Kübli**, 689) (H4173Y)

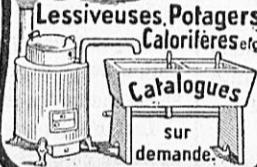
LE CONSEIL MUNICIPAL

### On demande à acheter

un **joli break** pour 10 à 12 personnes. S'adresser au **Golf-Club, à Aigle**. A la même adresse, on demande un **cocher** pour le 15 août. (H1F)[664]

**VACHER** On demande pour de suite un **jeune homme** stable de 18 à 20 ans comme **second vacher** pour le canton de Nenchâtel. S'adresser à **METTRAUX, vétérinaire**, à Bulle, qui renseignera. [665]

FABRIQUE DE FOURNEAUX  
A SURSÉE



Lessiveuses, Potagers  
Calorifères etc  
Catalogues  
sur demande.

SUCCURSALE A BERNE  
Hirschengraben-Wallgasse

**CHOCOLAT**  
**Klaus**



KL AU S  
Chocolat  
SANS RIVAL

CHOCOLACTE  
EXTRA FONDANT ETC.

### JEUNES FILLES

On engage continuellement des **jeunes filles** à la **Fabrique de chocolat de Broc**. [760]  
Bon salaire dès le commencement.

### A. Demierre,

médecin-dentiste, à **BULLE**, reçoit le matin de 9 h. à 11 h. et l'après-midi de 2 à 4 h., le mardi et le mercredi excepté. [402]

### Achats de pailles tressées.

Marchands, marchandes et tresseuses de paille sont avisés qu'un magasin pour l'achat de pailles tressées est ouvert :

à **Bulle, Grand'rue, N° 449**

maison de **M. Gremaud, phot.**, près de l'église. Achats tous les jours de 8 heures à midi et de 1 1/2 heure à 6 heures du soir. Se recommande. [808]

p<sup>r</sup> **Bertschinger, Isler & C<sup>o</sup>**

### Frantz HEIMO

DÉPÔTS : **Fribourg, café de la Grenette** (ancien hôtel des Merciers). **Romont**.

### Vins et liqueurs

V<sup>o</sup> **JULES DECROUX**  
BULLE

Grand choix de vins français pour les fenaïsons.

Vins de table. Vins pour malades. (H278B)[46]

Liqueurs fines et ordinaires.

Sirops.

Cave et bureau au **Café de la Gare**.

### Jeune homme

marié, sobre, cherche place de suite. S'adresser au bureau du journal. [660]

### A vendre :

pour cause d'installation de chauffage central, **35 petits fourneaux en cartelles**, avec tuyaux, en bloc ou en détail, à raison de 28 fr. pièce, plus un **inextinguible**, prix 60 fr. S'adresser à **M. NICODET, Hôtel du Parc, Montreux**. (H2F)[645]

### Vente d'immeubles.

**Lundi 3 août prochain**, à l'**Hôtel du Lion-D'Or** (chambre particulière), dès les 2 heures du jour, le **Conseil communal d'Avry-dev.-Pont** fera vendre en mises publiques, pour être transporté, le **bâtiment de l'École des garçons**, sis au village.

Il sera également exposé en vente les deux parcelles de terrain suivantes : Art. 34 aaaa fol. 22. N° 8 **Au Marais**, pâturage de 14 ares cinquante mètres (161 perches), taxé 120 fr.; Art. 13 aab 12 fol. N° 1. **Au Plan du Not**, champ de 17 ares 65 mètres (196 perches).

Pour tous renseignements ultérieurs, s'adresser à **M. le syndic** audit lieu.

Avry-dev.-Pont, le 22 juillet 1903.

Le Secrétaire communal :  
F. BIRBAUM.

### IMPRIMERIE

DE  
**„LA GRUYÈRE“**  
Travaux d'impression en tous genres

BULLE — GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

Schneuwly, archivis  
VINGT-DEUXI  
ABONNEMENT  
Julien... 1 an, F  
... 6 mois,  
Etranger : 1 an,  
... 6 mois,  
payable d'avance  
Prix du numéro : 5  
On s'abonne dans  
bureaux de pos  
BULLE  
NOUV  
Nous avons  
suivante de l'A  
Cardina  
que de V  
En Ext  
Les journaux  
entretenus ces jour  
guerre où tout l  
On représente le  
mandchourien, et  
ser sa flotte.  
Cependant, la  
vient de loin, il  
Il est certain qu  
devenus beaucoup  
mois. Le souve  
guerre de Chine  
sité de se réserv  
augmente avec  
l'impuissance et  
l'opportunité d'  
s'affirme avec  
vient de se livre  
centration parl  
FEUILLE  
LA PA  
Tradit  
Pois, au retour  
hypothèse, ces cy  
qu'une révolution  
a imposé un nouve  
de même qu'en Si  
tout une contrée.  
An surplus, ajo  
de silence, que le  
pas tel que je le d  
homme de l'accep  
est l'expression de  
aux âges enfans, l  
blir, de nos jours,  
tribuns qui devien  
République ne s'  
citoyens.  
— Eh! eh! moi  
un vrai cours d'n  
d'une voix morda  
rire qui ne monta